

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ED. MOREL

## **Le commerce de la France en 1873**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 15 (1874), p. 266-274

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1874\\_\\_15\\_\\_266\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1874__15__266_0)

© Société de statistique de Paris, 1874, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### LE COMMERCE DE LA FRANCE EN 1873.

L'administration des douanes vient de publier le tableau résumé du mouvement commercial de la France, pendant l'année 1873. Les résultats contenus dans ce document ne sont pas définitifs, surtout en ce qui concerne les valeurs, qui seront revues ultérieurement lorsque l'on préparera la grande édition du tableau du commerce.

Cependant, on peut, dès à présent, à l'aide de ces données provisoires, établir certaines comparaisons entre les chiffres des échanges de l'année dernière et ceux des années précédentes.

Nous commencerons par rappeler à quelles sommes se sont élevées l'importation et l'exportation de la France depuis 1864 jusqu'à 1874 :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
1864. . . . .	2,528,150,000 fr.	2,924,168,000 fr.
1865. . . . .	2,641,806,000	3,088,375,000
1866. . . . .	2,793,484,000	3,180,609,000
1867. . . . .	3,026,514,000	2,825,910,000
1868. . . . .	3,303,729,000	2,789,914,000
1869. . . . .	3,153,071,000	3,074,941,000
1870. . . . .	2,867,448,000	2,802,099,000
1871. . . . .	3,566,670,000	2,872,497,000
1872. . . . .	3,570,320,000	3,764,623,000
1873. . . . .	3,600,178,000	3,926,885,000

En ne prenant que les résultats de 1864 et ceux de 1873, les deux points extrêmes de la période, on voit qu'il y a en faveur de 1873 une augmentation de 1,072,028,000 francs à l'importation. L'exportation, de son côté, s'est accrue de 1,002,727,000 francs.

Le mouvement général des échanges, c'est-à-dire les résultats de l'importation et de l'exportation réunies, représentait, en 1864, une valeur de 5,452,318,000 fr. En 1873, il atteint la somme de 7,527,073,000 fr.

Si maintenant nous recherchons des termes de comparaison plus rapprochés, si nous examinons, par exemple, les chiffres de 1872 et de 1873, nous trouvons, en faveur de 1873, une différence de 29,858,000 fr. à l'importation et de 165,272,000 fr. à l'exportation.

Ainsi l'année 1873 a été, au point de vue de la valeur des échanges, supérieure

à l'année 1872. S'ensuit-il qu'elle ait été pour cela très-favorable au commerce? Nous ne le pensons pas.

Les chiffres qui précèdent n'établissent qu'une chose, c'est qu'il y a eu en 1873 plus de marchandises importées et exportées qu'en 1872; mais ils ne font pas connaître dans quelles conditions ces échanges se sont faits; ils n'indiquent pas si les prix acceptés par nos fabricants exportateurs ont été avantageux. Qui dit vente ne dit pas toujours bénéfice. Quelquefois, en présence d'une crise, sous la menace d'une lourde échéance, ou sous la pression d'un stock considérable, le fabricant est obligé de se défaire de sa marchandise à vil prix. Or, il est malheureusement certain qu'une partie des articles exportés, certains tissus notamment, a été cédée en perte.

Ces ventes désastreuses n'en ont pas moins été grossir les chiffres de la statistique et donner une apparence de prospérité à une situation commerciale très-ordinaire.

Ce qui précède explique comment, malgré les heureux résultats signalés dans les documents officiels, le commerce peut continuer à se plaindre avec raison.

Après ces quelques explications nécessaires, nous passerons à l'examen du commerce d'importation.

Les trois grandes catégories de marchandises importées ont donné, en 1872 et 1873, les chiffres suivants :

	1872.	1873.
	Milliers de francs.	
Objets d'alimentation. . . . .	797,650	918,440
Matières premières. . . . .	2,108,714	2,161,389
Objets fabriqués. . . . .	480,215	349,095
Autres marchandises. . . . .	183,741	171,254
Total . . . . .	3,570,320	3,600,178

Ainsi, il y a eu, en 1873, une augmentation dans les importations d'objets d'alimentation et de matières premières, et une diminution dans les importations d'objets fabriqués.

La mauvaise récolte est en partie la cause du progrès que l'on remarque dans le groupe des objets d'alimentation. L'importation des grains et farines s'est en effet élevée de 147,649,000 francs en 1872 à 205,635,000 francs en 1873. Le riz a passé de 8 millions en 1872 à près de 16 millions en 1873; l'importation du cacao a suivi également un mouvement ascensionnel (5 millions en 1872 et 11,716,000 francs en 1873). Le café, surtout, dont les arrivages étaient tombés à la suite de l'augmentation de l'impôt au chiffre de 31,412,000 francs en 1872, a atteint en 1873 une valeur de 84,436,000 francs. Enfin, l'huile fixe d'olive, qui figurait en 1872 pour 24,204,000 francs, compte sur le tableau de l'année dernière pour 44,787,000 francs.

Parmi les objets d'alimentation, il n'y a que deux articles dont l'importation ait diminué : les graisses (70 millions en 1872 et 51 millions en 1873), et les bestiaux (177 millions en 1872 et 143 en 1873). En ce qui concerne les bestiaux, nous ferons observer qu'à la suite de la peste bovine de 1870-1871, on a amené en France beaucoup de bestiaux; maintenant la plupart de nos troupeaux sont reformés, et l'importation doit nécessairement diminuer.

Il n'est jamais arrivé autant de laine étrangère en France qu'en 1873. De

211,962,000 francs en 1869, la valeur de l'importation des laines s'est élevée d'abord à 334,639,000 francs en 1872 et enfin à 370,621,000 francs pendant l'année dernière. Les bureaux de douane constatent que l'importation de la soie, qui était de 423,000,000 francs en 1872, n'a pas varié pendant l'exercice suivant.

Il n'en est pas de même du coton, qui figurait pour 252,424,000 francs en 1872, et qui, dans le nouveau tableau, n'est plus porté que pour 200,299,000 francs. Si l'on veut avoir la raison de cette diminution, il faut la chercher dans la comparaison des tarifs de chemins de fer français et belges.

La houille rentre dans la classe des objets de première nécessité. On comprend facilement qu'avec les besoins croissants de l'industrie, des transports terrestres, fluviaux et maritimes à vapeur et de la consommation domestique, l'importation de ce combustible suive une marche progressive.

On peut constater dans le tableau suivant un progrès réel, qui aurait été bien plus considérable encore si l'élévation des prix n'avait restreint la consommation :

*Importation de la houille.*

	CRUE.		CARBONISÉE (COKE).	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	Quint. mét.	Fr.	Quint. mét.	Fr.
1871. . . . .	52,699,556	94,511,205	2,768,351	5,536,702
1872. . . . .	66,289,537	132,579,074	4,998,054	15,993,773
1873. . . . .	69,645,490	139,290,980	4,969,665	15,902,928

Signalons encore le développement de l'importation des graines oléagineuses (64 millions en 1872 et 99 millions en 1873), du guano (14 millions en 1872 et 39 millions en 1873) et des nitrates de soude et de potasse (16 millions en 1872 et 24 millions et demi en 1873).

Nous avons déjà vu plus haut que l'importation des produits fabriqués avait subi une diminution sérieuse en 1873. Ce sont principalement les fils et tissus qui la supportent :

*Importation.*

	En 1872.	En 1873.
Fils de coton. . . . .	39 millions de fr.	19 millions de fr.
Tissus de soie. . . . .	40 —	33 —
Tissus de laine. . . . .	100 —	60 —
Tissus de coton. . . . .	97 —	51 —

Au contraire, l'exportation des fils et tissus présente une augmentation notable pour toutes les sortes :

*Exportation.*

	1872.	1873.
Tissus de soie. . . . .	435,848,000 fr.	521,175,000 fr.
— de laine. . . . .	314,484,000	346,960,000
— de coton. . . . .	68,688,000	90,711,000
— de lin et chanvre. . . . .	22,078,000	28,244,000
Fils de laine. . . . .	31,122,000	32,732,000
— de coton. . . . .	6,499,000	9,688,000
— de lin et chanvre. . . . .	12,879,000	15,578,000
— de jute, phormium, etc. . . . .	4,801,000	5,026,000
	<u>896,399,000 fr.</u>	<u>1,050,114,000 fr.</u>

Ainsi les produits de l'industrie textile ont été exportés, en 1873, pour 153,715,000 francs de plus qu'en 1872.

Tout en faisant la part des circonstances, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de cet article, il n'en faut pas moins remarquer cette extension de nos débouchés. En admettant même que la plus grande partie des fils et des tissus exportés aient été vendus dans des conditions très-défavorables, notre industrie textile retirera de ce développement des exportations, sinon un bénéfice immédiat, du moins un avantage indirect, celui de faire mieux connaître à l'étranger les produits de sa fabrication et, par suite, de s'attirer une clientèle nouvelle.

Tandis que les tissus sont recherchés au dehors, l'exportation des ouvrages en peau ou en cuir diminue (144 millions de francs en 1872 et 130 millions en 1873), ainsi que celle des peaux préparées (110 millions en 1872 et 93 millions en 1873).

Les grains et farines figuraient, en 1872, pour 247 millions sur le tableau des exportations; nous ne les voyons plus portés que pour 158 millions sur l'état de 1873.

Les vins, au contraire, continuent à être demandés. On en a exporté pour 273,245,000 fr. en 1872 et pour 305,269,000 fr. en 1873. Les eaux-de-vie, esprits et liqueurs sont dans une situation plutôt mauvaise : après avoir fourni, il y a deux ans, un chiffre de 81 millions, ils n'ont participé, en 1873, que pour une somme de 73 millions au mouvement de l'exportation.

De 56,197,000 fr. en 1872, la valeur du beurre exporté s'est élevée l'année dernière à 73,113,000 fr.

L'exportation de la laine a baissé. Elle était, en 1872, de 102,177,000 fr.; elle n'est plus, en 1873, que de 93,326,000 fr. — Les soies et les bourres de soie sont dans la même situation. De 134,261,000 fr. en 1872, leur exportation s'est abaissée à 114,257,000 fr. en 1873. L'exportation du coton est la même en 1873 qu'en 1869, c'est-à-dire qu'elle se chiffre par 75 millions de francs.

Quant aux métaux précieux, or, argent et billon, ils figurent à l'importation pour 382,958,000 fr. en 1872 et pour 587,578,000 fr. en 1873, et, à l'exportation, pour 333,378,000 fr. en 1872 et pour 500,637,000 fr. en 1873.

Pour terminer, voici les résultats de la navigation de la France pendant les deux dernières années :

Le mouvement général de l'entrée, navires français et étrangers réunis, s'est chiffré, en 1872, par 29,893 navires, jaugeant 6,719,011 tonneaux, et, en 1873, par 31,951 navires, jaugeant 7,354,939 tonneaux. Il ne s'agit ici que des navires chargés. La part des navires français dans les résultats qui précèdent est de 10,268 navires, jaugeant 2,297,911 tonneaux, en 1872, et de 10,000 navires, jaugeant 2,388,344 tonneaux, en 1873.

Le mouvement général de la sortie, navires français et étrangers réunis, porte sur un ensemble de 23,211 navires, jaugeant 5,117,900 tonneaux, en 1872, et de 22,676 navires, jaugeant 5,171,974 tonneaux, en 1873. Le nombre des navires français sortis est de 9,048, jaugeant 2,191,994 tonneaux, en 1872, et de 8,455 navires, jaugeant 2,151,066 tonneaux, en 1873.

---

### LES ADMISSIONS TEMPORAIRES EN 1873.

Tout le monde sait que l'on entend par ces mots *admission temporaire* la faculté d'importer en franchise certaines matières ou certains produits destinés à être réexportés après avoir subi, en France, ou une fabrication complète ou simplement un complément de main-d'œuvre.

La loi du 5 juillet 1836, qui a introduit ce régime dans notre législation commerciale, a eu en vue de favoriser le travail national. Nous n'avons pas l'intention de discuter aujourd'hui la valeur de ce système, qui n'est qu'une demi-mesure. Cela nous entraînerait à demander l'admission en franchise de toutes les matières premières indistinctement, et, dans l'état actuel de nos finances, une motion de ce genre serait inopportune.

Nous nous bornerons donc à étudier, à l'aide des chiffres officiels fournis par l'administration des douanes, le mouvement des importations temporaires et des réexportations pendant les dernières années. Nous chercherons à dégager de ces résultats les avantages que l'industrie nationale a retirés des admissions temporaires.

Parmi les marchandises qui jouissent de la faculté d'être introduites temporairement en franchise, les plus importantes sont les blés, qui ressortent sous forme de farines, et les métaux, qui sont réexportés après avoir été travaillés ou modifiés. Les tableaux mensuels du commerce publiés par l'administration des douanes ne mentionnent que ces deux catégories et réservent, pour les grandes publications annuelles, les résultats des importations temporaires des tissus destinés à la teinture ou à l'impression, des graines oléagineuses qui se convertissent en huile et des huiles brutes qui se font épurer dans nos usines, des produits chimiques qui reçoivent un degré supérieur de fabrication, et des planches de pin ou de sapin que nos layetiers assemblent pour faire des caisses d'emballage.

Si l'on veut avoir une idée de l'ensemble des opérations auxquelles donne lieu le régime des admissions temporaires, il faut donc se reporter aux grandes publications annuelles; or les deux derniers volumes parus concernent les années 1870 et 1871, qui ont été trop tourmentées pour pouvoir offrir des résultats normaux. Il faut donc, en attendant que le tableau général du commerce de l'année 1872 ait été publié, se reporter au tableau de 1869.

Pendant l'année 1869, les marchandises qui ont obtenu le bénéfice de l'admission temporaire étaient les suivantes :

Blés . . . . .	59,000,000 fr.
Métaux . . . . .	34,000,000
Graines oléagineuses . . . . .	11,000,000
Huiles brutes . . . . .	5,000,900
Tissus. . . . .	4,000,000
Autres articles. . . . .	3,000,000
Total des valeurs . . . . .	116,000,000 fr.
— des quantités . . . . .	492,861,621 kil.

Toutes ces matières premières, tous ces produits admis en franchise n'ont pas été réexportés complètement. Les importateurs ont quelquefois renoncé au béné-

franchise de l'admission temporaire. C'est ainsi que 40,947,000 kilogr. de marchandises, dont 38 millions de kilogrammes de farines représentant 55 millions de kilogrammes de grains, ont été placés en entrepôt, et que 6,330,000 kilgr. de marchandises diverses ont été livrés à la consommation.

Il faut donc défalquer du chiffre des entrées 65 millions de kilogrammes environ, ce qui laisse à 427 millions de kilogrammes le poids des marchandises et à environ 100 millions de francs la valeur de ces matières.

Voyons maintenant quels ont été le poids et la valeur des réexportations :

Farines . . . . .	63,000,000 fr.
Métaux . . . . .	65,000,000
Huiles de graines. . . . .	9,000,000
Huiles épurées. . . . .	5,000,000
Tissus . . . . .	9,000,000
Autres articles . . . . .	31,000,000
<b>Total des valeurs . . . . .</b>	<b>182,000,000 fr.</b>
— des quantités. . . . .	406,000,000 kil.

Ainsi, l'écart entre la valeur réelle des matières introduites en franchise temporaire et la valeur des produits réexportés, après avoir subi une main-d'œuvre, est de 82 millions de francs.

Cette somme représente le prix du travail et le bénéfice que notre industrie a pu réaliser pendant une année normale, grâce au système des admissions temporaires.

Ces renseignements généraux posés, nous arrivons à l'examen des résultats obtenus pendant les années 1872 et 1873. (Nous ne croyons pas devoir rappeler les chiffres des années 1870 et 1871, qui sont trop irréguliers par suite des décrets de guerre qui ont momentanément suspendu l'exportation des grains et farines sur une partie de nos frontières de terre et de mer.)

	Grains importés temporairement.	Farines réexportées.
	Quint. mét.	Quint. mét.
1872. . . . .	1,831,596	911,013
1873. . . . .	2,751,631	1,442,182

Le tableau des douanes ne donne pas d'autres indications. Il ne fait pas connaître les quantités de grains qui, primitivement admis en franchise, ont reçu ultérieurement une autre destination et ont été livrés à la consommation ou placés dans l'entrepôt. Il n'indique pas non plus la valeur afférente à ces quantités. Pour une publication destinée à être mise entre les mains du commerce, et rapidement consultée, ce manque d'éclaircissements constitue une lacune regrettable.

Il n'est pas possible d'admettre que l'écart entre les quantités rentrées et les quantités sorties soit uniquement dû au déchet occasionné par la mouture. On sait, en effet, que ce déchet varie de 10 à 30 p. 100, suivant les degrés de blutage.

En vain on voudrait chercher à expliquer ce tableau, en établissant les valeurs que ces quantités représentent. Les valeurs arbitrées par la commission des valeurs rapprocheraient seulement un peu les deux termes de comparaison. Au lieu de 2,751,631 quintaux de blé et 1,442,182 quintaux de farines en 1873, on se trouve-

rait en présence de 97,462,900 fr. de blés et de 75,714,555 fr. de farines. Il manque un chiffre pour tout éclaircir : le chiffre des quantités qui ont été livrées à la consommation ou placées à l'entrepôt au lieu d'être réexportées.

Espérons que l'administration des douanes, qui n'a pas l'habitude de donner des renseignements incompréhensibles, consentira désormais à allumer la lanterne obscure dans laquelle on ne distingue rien pour le moment.

Si le tableau des douanes a des lacunes, il contient en revanche des renseignements intéressants, entre autres l'indication des frontières par lesquelles les entrées de grains et les sorties de farines s'effectuent. La plus grande partie des blés importés sous le bénéfice de l'admission temporaire entrent, en France, par Marseille et les ports de la Méditerranée. Le département du Nord et celui de la Seine-Inférieure reçoivent le reste.

Voici, du reste, le chiffre des importations temporaires de grains en 1873 :

Ports de la Méditerranée. . . . .	1,911,913	quintaux métriques.
Ports de la Seine-Inférieure . . . .	367,312	—
Ports du département du Nord. . .	250,028	—
Autres départements . . . . .	222,378	—
	<u>2,751,631</u>	—

C'est par des frontières différentes que s'effectue la réexportation, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Frontières de mer :		
Méditerranée . . . . .	67,651	quintaux métriques.
Loire-Inférieure . . . . .	344,971	—
Gironde . . . . .	120,121	—
Seine-Inférieure. . . . .	146,915	—
Frontières de terre :		
Nord . . . . .	222,181	—
Frontière allemande et suisse . .	385,612	—
Autres départements . . . . .	154,731	—
	<u>1,442,182</u>	

Ainsi, il est évident que les blés qui entrent à Marseille, sous le bénéfice des admissions temporaires, sont consommés dans la région du Midi, et que ce sont des farines obtenues par la mouture des blés provenant du Centre et du Nord, qui sont offertes dans les ports de Nantes et du Havre pour la décharge des acquits-à-caution souscrits à Marseille.

Quelques esprits ont cru voir dans ce procédé une fraude préjudiciable aux intérêts du Trésor. Il faut se placer à un autre point de vue et considérer tout autrement cette pratique. Le commerçant qui importe des blés étrangers en souscrivant un acquit-à-caution et qui cède son acquit à un meunier du Centre ou du Nord, qui le décharge en exportant une quantité équivalente de farine française, n'est pas plus blâmable que le banquier de Bordeaux qui, ayant à payer une somme à Reims, par exemple, la fait payer par un de ses confrères de cette ville, afin d'éviter des frais de transport et de garantie considérables. Le transport matériel est remplacé par une opération de crédit. Il serait à désirer que ce procédé se généralisât davantage, et que l'on s'habitât en France, par l'usage fréquent des



acquits-à-caution, à la pratique des warrants. En somme, il n'y a pas une différence considérable entre l'acquit et le warrant. Ces deux papiers sont des signes représentatifs et descriptifs de marchandises, et dans l'espèce ils servent tous deux à faciliter les transactions ordinaires, en évitant les frais et les déplacements superflus. Actuellement, l'acquit-à-caution est en quelque sorte un warrant officiel. En Angleterre, les warrants ont doublé la richesse commerciale, comme le billet de banque a doublé chez nous la richesse monétaire. En France, l'usage du warrant est encore trop restreint; le crédit commercial n'a pas encore pris tout son développement. A quoi bon blâmer une pratique qui peut avoir pour résultat d'habituer les commerçants à se servir du crédit d'une manière plus large et à considérer les marchandises comme un capital négociable?

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des blés, occupons-nous maintenant des métaux.

Voici le mouvement d'entrée et de sortie des métaux qui ont profité du bénéfice des admissions temporaires :

	1872.		1873.	
	Admissions temporaires.	Réexportations.	Admissions temporaires.	Réexportations.
	Quintaux	métriques.	Quintaux	métriques.
Fontes. . . . .	716,921	733,378	771,672	686,387
Fers. . . . .	106,750	126,906	171,719	208,612
Tôles . . . . .	48,175	49,678	62,797	55,930
Aciers. . . . .	10,514	8,722	7,893	32,441
	<u>882,360</u>	<u>918,684</u>	<u>1,014,081</u>	<u>983,370</u>

Pour expliquer ces chiffres, de même que pour expliquer ceux qui concernent les blés et les farines, il manque un élément indispensable : le nombre de quintaux métriques livrés à la consommation ou entrés en entrepôt.

La loi qui a déclaré les métaux admissibles en franchise temporaire n'admet pas de déchet. Par conséquent, les chiffres de l'importation et de l'exportation devraient se balancer exactement, si toutes les opérations de l'admission et de la réexportation étaient faites dans la même année. On comprend que cela ne peut pas se produire. Les industriels qui font entrer des fers pour les travailler ont naturellement droit à un délai de trois ou de six mois pour transformer la matière première. Quelquefois même ces délais sont prolongés par décision spéciale du Ministre des finances, qui prend l'avis du Ministre du commerce et du Comité consultatif des arts et manufactures. Il arrive donc toujours que des fers admis en franchise dans les derniers mois d'une année ne sont présentés à la réexportation que pendant l'année suivante. C'est ce qui explique comment, en 1872, les réexportations se sont élevées à 918,684 quintaux métriques, tandis que les admissions n'avaient atteint que le chiffre de 882,360 quintaux. On a déchargé en 1872 les acquits souscrits pendant les derniers mois de 1871.

Les chiffres que nous avons donnés plus haut, bien que fort incomplets, n'indiquent pas moins un certain mouvement de reprise. Au lieu de 918,684 quintaux métriques d'ouvrages en métaux réexportés en 1872, nous voyons figurer 983,370 quintaux métriques en 1873; et le chiffre des admissions temporaires de 1873, étant de beaucoup supérieur à celui de 1872, nous fait espérer pour l'année prochaine des résultats encore plus élevés. La baisse des charbons, en rendant à l'in-

dustrie métallurgique une partie de son activité, ne pourra que développer ce mouvement. Nous désirons vivement, quant à nous, que les admissions temporaires de toute sorte prennent la plus grande extension. C'est toujours une chose excellente quand la matière première arrive à l'usine sans être grevée de droits qui se multiplient à chaque transformation. Notre idéal serait de voir l'entrée de l'atelier, de la fabrique et de l'usine absolument libre : alors la valeur de la matière ne s'augmenterait qu'en raison de la main-d'œuvre qu'elle recevrait, et le consommateur ne serait pas obligé de payer dix fois plus d'impôts que l'État n'en perçoit.

**ED. MOREL.**

---